



SYNDICAT C.G.T

T.A.M - D.P.E.

CRIT'AIR ET ACTION DU 1^{er} JUILLET 2019

RENCONTRE AVEC LA DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES DE LA VILLE DE PARIS

L'action des Conducteur (trice)s du 1^{er} juillet 2019, suivie et encadrée par les militant(e)s conducteur (trice)s du syndicat **CGT** TAM DPE, a relancé de manière significative leurs revendications sur les possibilités dérogatoires à la vignette Crit'air et lors des pics de pollution pour les personnels se rendant à leur travail.

Une autre Organisation Syndicale a récemment présenté ces revendications à la DPE, confortant ainsi le travail engagé par notre syndicat le 18 décembre 2018, le 15 mars et le 9 mai 2019 auprès de la DRH et de la DPE, dans le cadre de plusieurs audiences et de préavis de grève spécifiques **CGT** TAM DPE.

Le document délivré par l'ingénieure du STPP sur les pics de pollution ainsi qu'un mail sur la non-verbalisation des agents se rendant au travail avec des véhicules hors classe ou en crit air non autorisée, n'apportent aucune garantie durable.

Le syndicat **CGT** TAM DPE a repris contact avec Madame Frédérique LANCESTREMERE, Directrice de la DRH.

Nous reviendrons vers vous dès ses conclusions rendues.